

## Contrôleurs des Finances Publiques CAPN n°6 des 13 et 14 février 2012

Cette Commission Administrative Paritaire Nationale devait être entièrement consacrée à des demandes de recours de note année 2011 de la filière gestion publique.

Suite au report de certains points de l'ordre du jour de la CAPN du 8 février, la séance a commencé par l'étude des candidatures pour le recrutement de trois emplois de catégorie B hors métropole.

*La délégation des élus F.O.-DGFIP a rappelé l'opposition du Syndicat au traitement inéquitable qui est fait aux collègues DOMiens (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane).*

*En effet, ces départements sont accessibles à tous les agents dans le cadre du mouvement national selon le nouveau dispositif harmonisé (tableaux à l'ancienneté de la demande). Par contre, les agents en poste dans ces 4 départements ne peuvent postuler directement à des emplois dans une Trésorerie auprès d'une Ambassade de France (TAF), car ils doivent d'abord revenir au moins 2 ans en métropole pour pouvoir candidater : c'est complètement absurde.*

### Recrutement de 3 emplois Hors métropole

3 emplois hors métropole étaient proposés : 1 à la Trésorerie auprès de l'Ambassade de France en Algérie, 1 à celle du Sénégal et 1 en Polynésie Française.

L'administration proposait un Contrôleur principal 10<sup>ème</sup> échelon pour la TAF Algérie et un CP 9<sup>ème</sup> pour la TAF Sénégal.

La délégation F.O.-DGFIP a émis un avis favorable pour ces deux propositions.

Par contre, concernant l'affectation en Polynésie Française, la délégation F.O.-DGFIP a défendu le dossier d'une collègue qui présentait un caractère prioritaire, à savoir un rapprochement de conjoint, qui est en plus un agent des Finances publiques.

Malgré la possibilité « officielle » de pouvoir évoquer les cas prioritaires en CAPN, l'administration n'a absolument rien voulu évoquer.

Aucune ouverture non plus quand la délégation est revenue, une fois encore, le dossier d'une collègue qui attend une mutation vers la Nouvelle Calédonie alors que 2 emplois étaient disponibles pour le 1<sup>er</sup> mars.

Cette insistance de la délégation F.O.-DGFIP trouve son explication dans le fait que cette collègue cumule la double priorité d'un rapprochement de conjoint et du statut de travailleur handicapé.

Enfermée dans ses logiques de gestion ultra rigides, l'Administration en oublie de traiter humainement de véritables cas sociaux.

## Recours de notation

La liste des recours de notation a ensuite été abordée.

20 dossiers étaient inscrits à l'ordre du jour, dont 9 reportés lors de la CAPN précédente qui ont été traités en priorité.

16 recours ont pu être étudiés, les quatre derniers étant renvoyés très certainement à la prochaine CAPN de recours de note des 28 et 29 mars prochain.

Sur les 6 dossiers confiés à la délégation **F.O.-DGFIP**, celle-ci a obtenu une revalorisation à + 0,06 pour trois, une modification des croix du tableau synoptique et un avis très favorable pour le passage au corps supérieur pour deux autres.

Sur les 10 autres dossiers, la présidente a proposé 1 relèvement à + 0.06, 3 à + 0.02 et 6 maintiens de la note initiale.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont voté POUR les relèvements sauf dans le cas où le collègue demandait 0.06 et n'a obtenu que 0.02.

Par ailleurs, ils ont émis un avis défavorable sur l'ensemble des maintiens de note.

Il reste une cinquantaine de dossiers de recours de note cadre B année 2011 à examiner, n'hésitez pas à nous confier vos dossiers pour une défense tenace et efficace.

Vos représentants **F.O.-DGFIP** à la CAPN n°6 – Catégorie B :

**Sylvie SERRE, Philippe CANÉ, Jacques RÉGNIER,  
Philippe CINQ - Sébastien DESCHAMPS - Marie-Laure SOLANO**

**BULLETIN  
D'ADHESION**

**FO DGFIP**  
*la force syndicale*

NOM : ..... PRÉNOM : .....

N°DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus **FO-DGFIP**